Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID: 056-215602608-20220627-220627H15504H1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHA

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

RRRRRR

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 20 juin 2022, s'est réuni le 27 juin 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents:

David ROBO, François ARS, Christine PENHOUET, Mohamed AZGAG, Monique JEAN, Nadine PÉLERIN, Gérard THEPAUT, Chrystel DELATTRE, Hortense LE PAPE, Fabien LEGUERNEVE, Latifa BAKHTOUS, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Catherine LETUTOUR, Eric ROUILLON, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Patrice KERMORVANT, Annaïck BODIGUEL, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Virginie TALMON, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT, Guillaume AUFFRET, Patrick LEMESTRE, **Odile MONNET**

Pouvoirs:

Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. ROBO Michel GILLET a donné pouvoir à Mme DEVOILLE Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Mme DELATTRE Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à Mme JEAN Marie CLEQUIN a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS Jean-Pierre RIVERY a donné pouvoir à M. KERMORVANT Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à M. LE MESTRE

Absent excusé:

François RIOU

Membres en exercice: 45

Secrétaire de séance : Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal

Point n°: 20

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

SPORTS - LOISIRS

<u>Equipements sportifs - Mise à disposition des collèges - Participation aux</u> frais de fonctionnement - Année 2021-2022

Mme Pascale DEVOILLE présente le rapport suivant :

Le conseil départemental du Morbihan attribue chaque année aux collèges publics et privés une dotation spécifique pour leur permettre de participer aux frais de fonctionnement des équipements sportifs municipaux mis à leur disposition.

Le dispositif adopté prévoit le versement de la dotation départementale directement aux établissements, à charge pour ces derniers de passer une convention avec les villes pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux.

Pour l'année scolaire 2021/2022, le conseil départemental du Morbihan a reconduit les dotations comme suit :

Dotation	Salle de sport	Terrain
Tarif/heure/classe	5,03 €	1,70€

Sur ces bases, la participation que la ville pourrait percevoir auprès des collèges publics et privés serait de l'ordre de 22 700 €.

Vu l'avis des Commissions :

Politiques Publiques Administration Générale et Finances

Je vous propose:

- de fixer, pour l'année scolaire 2021/2022, la participation des collèges aux frais de fonctionnement des équipements sportifs mis à disposition, à hauteur des dotations horaires accordées par le conseil départemental du Morbihan;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID: 056-215602608-20220627-220627H15504H1-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS